

- Colonies déclarées en 2023:

- Adhésion au Syndicat :

- N°apiculteur (NAPI) :

- Adresse mail :



GDSA38
145 espace Trois Fontaines
38140 RIVES
09 74 50 85 85
apiculture.gds38@reseaugds.com

Nom – Prénom :
Adresse :
CP - Ville :

COMMANDE DE MEDICAMENTS ANTI-VARROA année 2024

à retourner **IMPERATIVEMENT avant le 3 juin 2024** au GDSA, dernier délai !

<p>Tarif Dépositaire</p> <p>Choix 1</p>	1	BAYVAROL (fluméthrine)	L'étui de 20 lanières 26 € TTC	Quantités = (4 lanières par ruche)	Total (1)€
	2	APILIFE VAR (thymol)	Le sachet de 2 plaquettes 5 € TTC	Quantités = (4 plaquettes par ruche)	Total (2)€
	3A	API BIOXAL (Acide oxalique)	Le sachet de 35g 28 € TTC	Quantités = (1 sachet pour 10 ruches)	Total (3A)€
	3B	VARROXAL 75g (Acide oxalique)	Le sachet de 75g 41 € TTC	Quantités = (Pour 25 à 35 ruches)	Total (3B)€
	3C	VARROXAL 200g (Acide oxalique)	Le pot de 200g 91 € TTC	Quantités = (Pour 75 à 100 ruches)	Total (3C)€
	4	OXYBEE (Acide oxalique+ glycérol+huiles essentielles)	La bouteille 34 € TTC	Quantités = (1 bouteille 1 litre pour 20 ruches)	Total (4)€
	5	VARROMED (Acide oxalique + acide formique)	La bouteille de 550 ml 26 € TTC	Quantités =	Total (5)€
<p>Tarif postal</p> <p>Choix 2</p>	De 1 à 2 étuis Bayvarol, de 1 à 20 Apilife ou de 1 à 20 sachets Api-Bioxal 35g, 1 sachet de varroxal			7 €€
	De 3 à 5 étuis Bayvarol, de 21 à 50 Apilife ou de 21 à 50 Api-Bioxal 35g,			12 €€
<p>Total général (médicaments + Poste (si nécessaire)) <i>(Pas d'envoi par la poste pour Varromed et Oxybee)</i></p>				€

Choix 1 : médicaments disponibles SANS FRAIS chez votre dépositaire (**précisez son nom**) : * _____

Choix 2 : médicaments expédiés à votre adresse (uniquement Bayvarol, Apilife, Api-Bioxal, Varroxal 75g)

Attention, pas d'envoi par la poste pour le Varromed et l'Oxybee (Merci de faire le total des médicaments + frais de port).

ENTOUREZ LE NOM DE VOTRE DEPOSITAIRE	Adresse	Téléphone
DELAIRE Claude	Abeille Dauphinoise 22 Place Bernard Palissy - POISAT	04 76 25 07 09
VERNEYRE Bernard	Syndicat Apicole Dauphinois 2 bis rue René Camphin- FONTAINE	04 76 21 77 88
GDS de L'Isère	145 espace trois fontaines - 38140 RIVES	09 74 50 85 85
CAMUS Etienne	Audière 38650 St PAUL LES MONESTIER	06 49 03 66 81
GIRARD Annie	821 Route du Plan - 38520 BOURG D'OISANS	07 86 33 62 48
BOISSON Louis	291 Bas Seyssuel - 38200 SEYSSUEL	06 73 18 13 36
ORSALDO Yves	42 rue du Garat - 38500 VOIRON	06 67 84 85 60
FEUGIER Pierre	497 rte de Pertuzou - 38160 ST VERAND	04 76 38 05 65
MAYEUX Véronique	37 lot la lambertière - 38620 SAINT GEOIRE EN VALDAINE	06 88 40 28 19

Remplissez le bon de commande ci-dessus – Envoyez avant le 3 juin 2024 accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du GDSA 38 à l'adresse GDSA 145 espace des Trois Fontaines 38140 RIVES

✂.....(partie à conserver).....
L'apiculteur s'engage à suivre le Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) du GDSA38.

Les médicaments seront disponibles du samedi 6 Juillet 2024 au 3 Août 2024, dernier délai !

* Apportez votre registre d'élevage lors du retrait des médicaments

Rappel pour mémoire :

Médicament commandé : _____ Nombre : _____ Médicament commandé : _____ Nombre : _____
Médicament commandé : _____ Nombre : _____ Médicament commandé : _____ Nombre : _____

Attention : les produits non retirés après le 31 Août 2024 ne seront pas remboursés et seront rapatriés au GDSA à Rives.

Rappel : les plaquettes ou lanières utilisées ou périmées doivent être retournées à votre dépositaire dans l'emballage d'origine fermé.

Traitement d'été à réaliser dès juillet

Traitement à réaliser le plus tôt possible après la récolte, au plus tard FIN JUILLET pour que les abeilles d'hiver, à naître soient dans le meilleur état sanitaire possible.

Notice concernant la commande des médicaments de lutte contre le varroa en 2024

Rappelons que la section apicole du GDS 38 ne propose que des traitements disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) dont l'efficacité et la nocivité pour les abeilles ont été testés. Nous vous rappelons qu'il n'y a qu'une commande par an.

« Aujourd'hui la première cause de mortalité des colonies en Isère c'est la varroase, car le varroa en synergie avec les virus et les pesticides crée un cocktail explosif pour la survie de nos colonies.

Notre objectif doit être de maintenir tout au long de la saison un niveau d'infestation qui soit le plus bas possible.

Le comptage et l'évaluation de l'infestation doit être une préoccupation tout au long de la saison, et en particulier avant le traitement d'été et lors de son retrait.

En moyenne les colonies hébergent en été plus 2000 varroas. Un bon traitement estival élimine 90 % d'entre eux. Il en reste donc plus de 200, ce qui est au-dessus du seuil de tolérance consensuellement admis pour passer l'hiver et redémarrer une saison correcte d'autant que les ré-infestations peuvent être importantes en fin de saison.

Aussi afin de préserver au mieux les colonies nous préconisons fortement la bithérapie :

- Un traitement estival après la récolte (en juillet) avec Bayvarol ou Apilife. Si vous avez plus de 10 varroas en chute naturelle en 24h, il est indispensable de faire précéder le traitement ci-dessous d'un dégouttement avec de l'Oxybee, du Varromed ou de l'Api-bioxal.

- Un traitement par dégouttement d'Api-Bioxal, Varromed ou Oxybee à réaliser hors couvain. Généralement vers le 15 décembre afin de tenir compte des conditions climatiques sévissant en Isère. La lutte contre le varroa est collective et il serait bien que la période de traitement soit coordonnée entre les apiculteurs pour éviter le plus possible les ré-infestations.

Cette année n'utilisez pas l'Apivar sur le département pour provoquer une rotation, nous vous recommandons d'utiliser le Bayvarol, il y aura 4 lanières par ruche.

Pour vous accompagner les 32 Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) de l'Isère viendront vous rendre visite et vous conseiller sur la bonne conduite sanitaire du rucher. »

Cordialement,
Claude DELAIRE, Bernard VERNEYRE
Section apicole du GDS38

MODALITES D'UTILISATION DES DIFFERENTS MEDICAMENTS PROPOSES :

APILIFE-VAR :

Spécialité renfermant 7 g de Thymol par plaquette (2 plaquettes par sachet) + huile essentielle d'eucalyptus + menthol et du camphre sur une plaquette de vermiculite. La tablette sera coupée en deux (ou en 4) et posée sur les cadres en diagonale, elle sera changée 3 à 4 fois à une semaine d'intervalle.

API-BIOXAL :

Acide oxalique, poudre pour traitement dans la ruche composée d'acide oxalique 632.7 mg par gramme de poudre sous forme anhydre.

Ce produit est utilisé par dégouttement ou sublimation, en absence de hausses, même s'il n'y a aucun résidu constaté dans le miel. Pour qu'il soit plus efficace, le produit doit être utilisé en l'absence de couvain dans la colonie, en hiver ou en été après encagement de la reine d'une durée d'au moins 25 jours, pour éliminer tout couvain.

Sachet 35 g : dissoudre dans 500 ml de sirop (traitement pour environ 10 ruches).

Par dégouttement : Le traitement doit être administré en une seule fois. La dose nécessaire est de 5 ml par ruelle (espace entre les traverses supérieures des cadres) peuplée d'abeilles. Le produit doit être administré en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque ruelle. La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La dose maximale est de 50 ml par ruche. Jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été).

BAYVAROL :

Bayvarol® est un traitement contre varroa à base de fluméthrine. Il se présente sous la forme de lanières à placer dans la ruche, au cœur de la grappe d'abeilles **pendant 6 semaines**.

4 lanières pour plus de contacts avec les varroas.

Chaque boîte de Bayvarol® contient 5 sachets de 4 lanières, soit 20 lanières par boîte. Bayvarol® fonctionnant par contact, les lanières doivent être placées au cœur du couvain. Le dosage est de 4 lanières par ruche de taille classique (1 corps avec plus de 5 cadres) à placer au cœur du couvain. Les 4 lanières favorisent un plus grand nombre de points de contact des abeilles (et donc des varroas) avec le principe actif. Les deux côtés des lanières doivent être facilement accessibles pour les abeilles (ne pas coller de lanière contre un cadre).

VARROXAL :

DEGOUTTEMENT :

Quand traiter ?

Traitement unique sur colonie sans couvain :

- en été après la récolte
- en automne/hiver (entre 2 et 10 degrés)

Comment traiter ?

Dose pour 4 colonies : Été ou hiver : 12 cuillères doseuses de 1g

Préparation de la solution : mélanger dans un récipient non métallique la dose de Varroxal avec 200ml de sirop de sucre (1:1) en conservant une température comprise entre 30°et 35°C. Fermer le récipient et agiter vigoureusement jusqu'à dissolution complète de la poudre. Appliquer la solution claire à l'aide d'une seringue de 60ml.

Quantité à appliquer par intercadre occupé par les abeilles : 5-6 ml pour grands cadres (Dadant).

A savoir : la chute des acariens se poursuivra pendant 3 semaines.

SUBLIMATION (EVAPORATION) :

Quand traiter ?

Réaliser 1 seul traitement en automne/hiver (températures extérieures comprises entre 2°C et 10°C) sur colonie sans couvain.

Réaliser un 2nd traitement après 2 semaines si :

- les colonies sont fortement infestées (plus d'une chute d'acariens par jour)
- ou si présence de plaques de cellules operculées dans les colonies pendant l'hiver.

Comment traiter ?

Dose : 2 grammes (ou 2 cuillères doseuses).

Avec un appareil évaporateur de type [Varrox](#) ou [Varrox Eddy](#) (suivre les instructions de l'évaporateur).

Maintenir la ruche fermée pendant un certain temps (5 minutes).

Durée de conservation de la poudre 5 ans.

OXYBEE :

Acide oxalique, Oxybee se présente sous forme de poudre et solution de dispersion à 39 mg/ml d'acide oxalique. Un seul traitement doit être appliqué par ruche et sur des colonies sans couvain.

Le produit doit être administré, en utilisant un dispositif de mesure approprié muni de graduations (par exemple, pipette automatique, seringue jetable), sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

Le dosage doit être effectué avec précaution et tout surdosage doit être évité.

Une dose maximale de 5 à 6 ml de la dispersion doit être administrée une seule fois par espace inter-cadre occupé par des abeilles. La quantité totale de produit administré à une colonie ne doit pas dépasser 54 ml. Par conséquent, si nécessaire, la dose par espace inter-cadre doit être réduite afin de ne pas dépasser la quantité totale maximale administrée par colonie.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres. La température extérieure au cours du traitement par Oxybee doit être au moins de 3 °C.

VARROMED :

Acide oxalique + acide formique. VARROMED 5 mg/ml + 44 mg/ml DISPERSION ND contenant : 5 mg acide formique 44 mg acide oxalique et un certain nombre d'excipients.

Le produit doit être à une température de 25 à 35°C et administré en fin de journée, lorsque l'activité de vol devient faible.